

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Annales fribourgeoises |
| Herausgeber: | Société d'histoire du canton de Fribourg |
| Band: | 1 (1913) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Incendie d'une partie du château de Châtel-St-Denis : survenu le 15 mai 1758 |
| Autor: | A.W. |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-818034 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

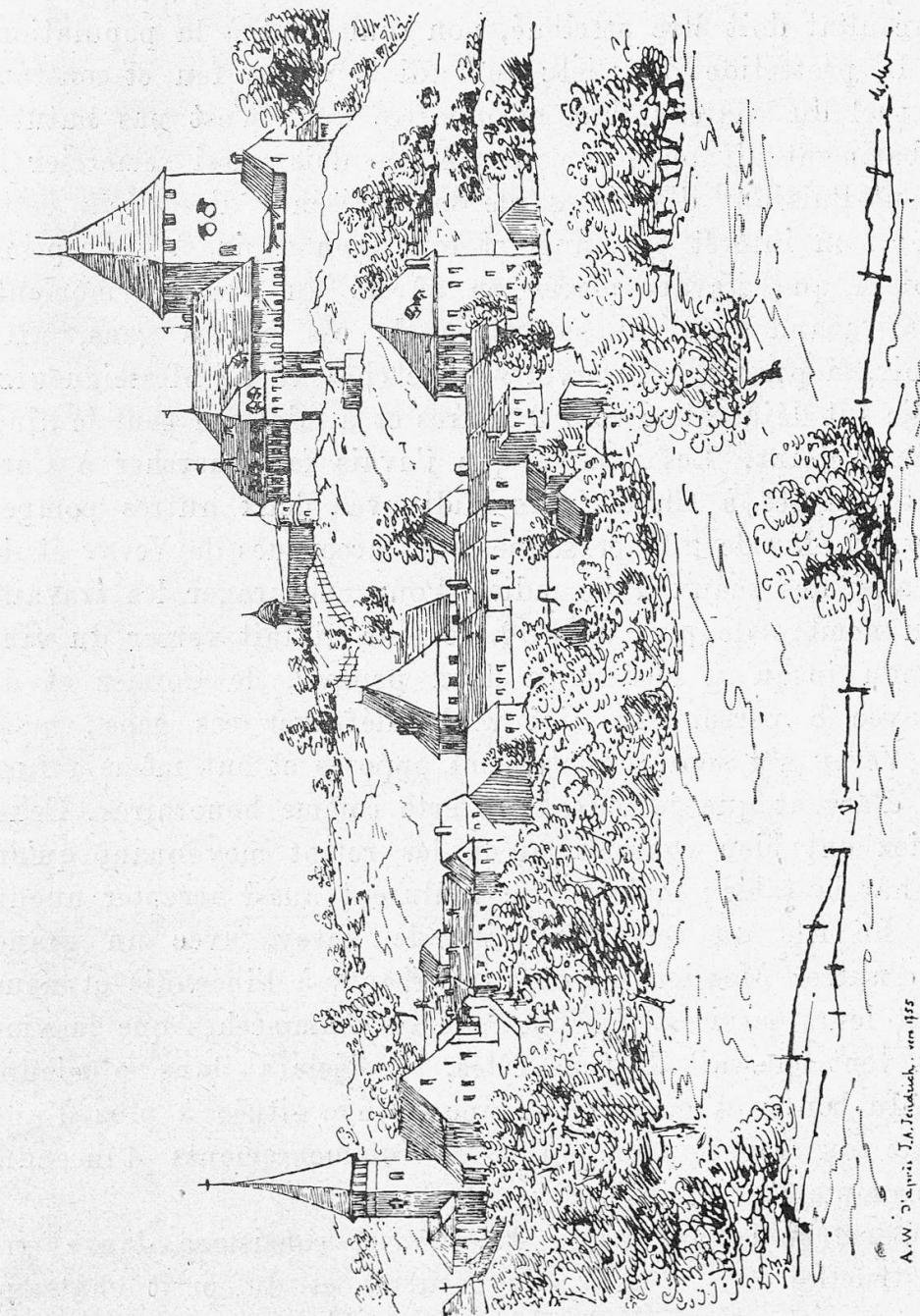
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INCENDIE D'UNE PARTIE DU CHATEAU
DE CHATEL-ST-DENIS
SURVENU LE 15 MAI 1758

Traduction de la relation qu'en a faite le bailli François-Ignace Pettolaz
à l.L. EE. de Fribourg.

A. W.

De nombreux et laborieux travaux m'ont empêché de vous annoncer plus tôt, que lundi dernier, le 15 de ce mois, vers 7 heures du matin, la maison de la nommée Madame Roche, autrement femme de Nicolas Pilloud, de Châtel, s'est trouvée en feu sans qu'on ait pu constater, malgré les perquisitions faites, comment l'incendie s'était déclaré ; attendu que le dit Pilloud se trouvait alors seul dans son habitation et qu'on ne peut pas se fier à sa déposition. Comme le vent du Nord était très fort, une flammèche vint tomber sur le toit de la tour du château couvert en bardeaux seulement, et cependant éloignée de plus de 60 toises de la susdite maison. Comme personne n'a pu monter sur cette tour pour y porter secours, la toiture fut totalement embrasée dans l'espace de 2 minutes. Des poutres enflammées sont tombées sur le toit du petit bâtiment adjacent (appelé « La Salle de Leurs Excellences ») dont la couverture n'était aussi qu'en bardeaux, et il fut impossible de sauver cette construction. Comme le vent chassait les flammes vers le toit de l'ancien château, elles l'attaquèrent de tous les côtés et l'embrasèrent en plusieurs endroits ainsi que celui du château neuf ; ceci se passa dans un laps de temps si court que l'on n'a pas pu porter secours partout. J'ai vu l'instant fatal où non seulement le château, mais le bourg entier seraient complètement détruits. Je me suis efforcé d'encourager, autant que possible, la population accourue sur le lieu du sinistre en lui mettant



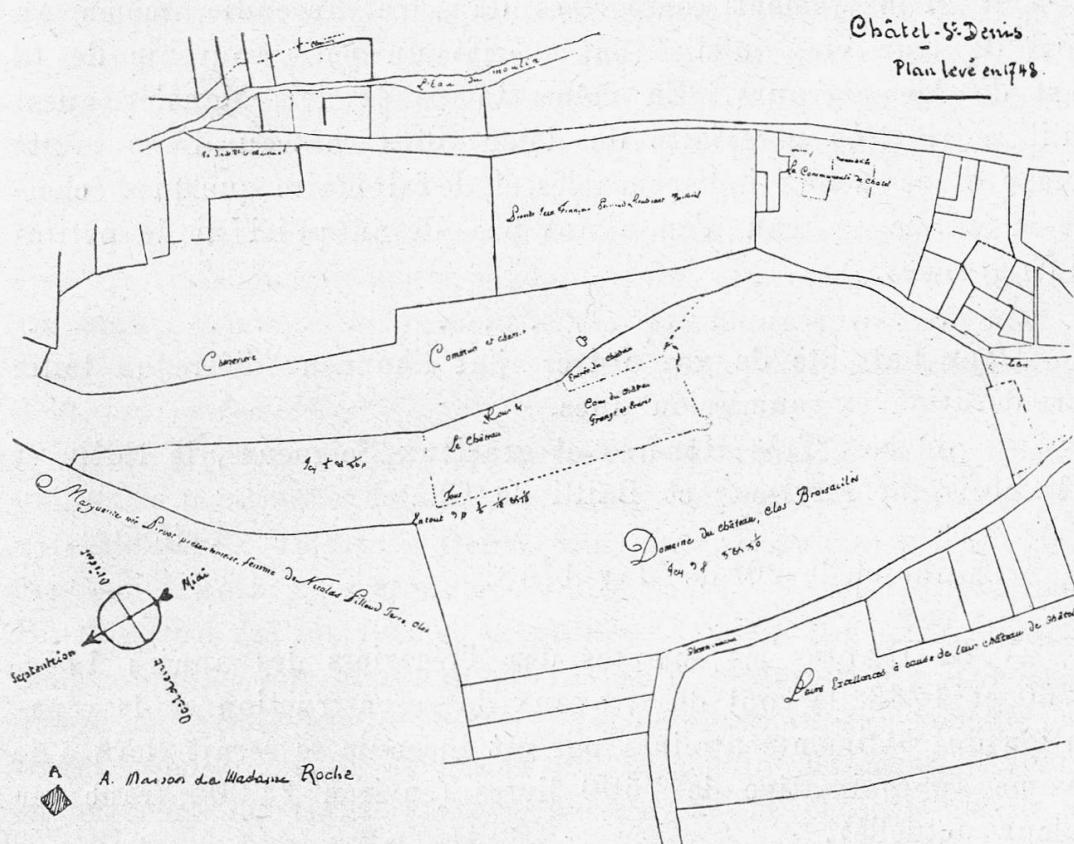
Château-St-Denis

A. W. Davis, J. A. French, 1855

sous les yeux son propre danger, ce dont elle s'est parfaitement rendu compte, au point que ces gens se sont dirigés vers le foyer de l'incendie sans crainte de leur vie et ont pu, par un travail indescriptible, se rendre maîtres du feu. Je dois déclarer que ce résultat doit être attribué, non seulement à la population, mais à la protection du Ciel ; car qui a vu ce feu et constaté l'état actuel du château doit reconnaître qu'il n'est pas naturel que ce bâtiment ait pu être conservé. Je dois aussi remercier le Dieu Tout-Puissant d'avoir gardé ma présence d'esprit à cette occasion ; mon intérêt personnel et tout mon avoir, à l'exception des papiers que j'avais placés en sûreté au premier moment, je les ai abandonnés au sauvetage de ces braves gens, afin de pouvoir, si possible, conserver seul le château de Messeigneurs. L'incendie fut déjà calmé vers 9 heures et à midi, on peut le dire, entièrement éteint. Les pompes que j'avais fait chercher à Corsiez sont arrivées à Châtel vers midi avec deux autres pompes de Vevey, et plus de 200 personnes sont accourues de Vevey et de Corsiez avec des seaux à incendie. Pour encourager les travailleurs, au nombre de plus de 800, je leur ai fait verser du vin. J'ai retenu jusqu'au lendemain deux pompes, de Corsiez et de Vevey, avec 8 personnes. J'ai voulu défrayer ces gens ; mais ceux de Vevey s'y sont formellement opposés et ont même refusé la pièce d'argent que je leur ai offerte comme honoraires. Ceux de Corsiez ont bien consenti qu'on les retînt moyennant qu'on leur donnât la table ; mais ils ne voulurent aussi accepter aucun argent. Le fils du seigneur bailli de Vevey, avec un grand nombre d'autres Messieurs, ont été présents à l'incendie et nous ont offert leurs services. Le feu, par les flammèches que la violence du vent chassait de tous côtés, se déclara dans plusieurs maisons du bourg et même dans une grange située à plus d'une demi-lieue du foyer principal. Ces commencements d'incendie furent promptement éteints.

La perte subie par Leurs Excellences consistera dans l'entièrde destruction de la tour, des écuries et du petit château. Quant aux autres corps de bâtiments, bien que les toitures soient fortement endommagées, ils pourront, je l'espère, être réparés la semaine prochaine, ainsi que les fenêtres dont un grand nombre sont brisées. Il ne me reste plus qu'à soumettre à Messeigneurs la perte que j'ai subie, qui est très grande, vu mes

modestes ressources, sans compter la perte d'une grande partie du mobilier, les objets brisés ou endommagés ; tout le foin, le fourrage et la paille avec tout ce que contenaient les écuries, à l'exception des chevaux que l'on put sauver encore à grand'peine, ont été la proie des flammes. Quant au bétail, ma perte est très grande. Le pré du château n'est plus qu'une chaussée, la plus grande partie des palissades que j'avais fait remettre à neuf il y a quelques jours a été arrachée et endommagée par la foule portant l'eau du ruisseau du moulin au château. J'espère que Messeigneurs prendront ces dommages, et d'autres encore, en bonne considération et qu'ils ne me laisseront pas en perte ; ce d'autant plus que j'ai négligé mes intérêts pour la défense de ceux de mes Supérieurs ; c'est pourquoi je me recommande humblement à la paternelle protection de nos Excellences.



En ce qui concerne la tour incendiée et le petit château, Vos Excellences auront la bonté de décider ce qu'il y aura lieu de faire ; je dois obtenir en tout premier lieu l'écurie. Il s'agit

de savoir si Vos Excellences veulent conserver la tour comme auparavant (bien entendu non couverte en bardeaux) ou démolir celle du vieux château. Les deux choses peuvent se faire facilement et à peu de frais. Attendu que le petit château possède une belle cave voûtée, il est nécessaire qu'il soit bientôt couvert ; et comme le vieux grenier est en très mauvais état, on pourrait le reconstruire à neuf mais sans la chambre, attendu qu'il y en a suffisamment dans les deux châteaux, ce qui diminuerait les frais. Vos Excellences ordonneront ce qu'elles trouveront ou croiront le plus utile. Je m'empresserai de remplir vos ordres avec la plus grande exactitude ; mais je crois qu'il est nécessaire pour ma décharge que Messeigneurs envoient ici un délégué, afin qu'ils se rendent un compte exact de l'état des choses et qu'ils soient mieux édifiés par son rapport. Je dois aussi représenter à Vos Excellences que quelques personnes de ce bailliage se sont si bravement comportées dans cet incendie, même au péril de leur vie, qu'elles ont mérité un petit souvenir de la part de Messeigneurs. En même temps je dois signaler aussi qu'il serait très nécessaire de doter votre château d'une petite pompe et des seaux indispensables, et de faire faire quelques échelles à feu, le château n'en ayant possédé jusqu'ici ni de petites ni de grandes.

Dans l'attente de vos ordres, j'ai l'honneur d'être en toute considération et soumission dues,

de mes Très Honorés et gracieux Seigneurs, le fidèle et très obéissant serviteur et Bailli de Châtel

Pettolaz,

à Châtel, le 20^e de May 1758.

N.B. D'après les comptes des Trésoriers des années 1758, 1760 et 1763, le coût des travaux de reconstruction et de réparation des bâtiments atteints par cet incendie se serait élevé à la somme approximative de 7500 livres (environ 24 000 francs en valeur actuelle).